

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE L'HÉRAULT
CANTON DE LODÈVE

COMMUNE DE LODÈVE

EXTRAIT DU REGISTRE DES ACTES CONSEIL MUNICIPAL DU 11 JUIN 2024

numéro
CM_240611_23

L'an deux mille-vingt quatre, le onze juin,
Le Conseil municipal, dûment convoqué le cinq juin deux mille vingt-quatre, s'est réuni en session ordinaire, salle du conseil de l'Espace Marie-Christine BOUSQUET, sous la Présidence de Gaëlle LEVEQUE.

nombre de membres	
en exercice	29
présents	18
exprimés	28
vote	
pour	22
contre	0
abstention	6

Présents :

Gaëlle LEVEQUE, Ludovic CROS, Nathalie ROCOPLAN, Gilles MARRES, Monique GALEOTE, Marie-Laure VERDOL, Didier KOEHLER, Isabelle PEDROS, Claude FERAL, Michel PANIS, Jean-Marc SAUVIER, Nathalie SYZ, Edith POMAREDE, Damien ALIBERT, David BOSCH, Claude LAATEB, Damien ROUQUETTE, Marie Pierre CAUMES.

Absents avec pouvoirs :

Ali BENAMEUR à Marie-Laure VERDOL, Ahmed KASSOUH à Nathalie ROCOPLAN, Fatiha ENNADIFI à Monique GALEOTE, Fadilha BENAMMAR KOLY à Claude FERAL, David DRUART à Didier KOEHLER, Thibault DETRY à Ludovic CROS, Izia GOURMELON à Isabelle PEDROS, Christian RICARDO à Claude LAATEB, Joana SINEGRE à Marie Pierre CAUMES, Magali STADLER à Damien ROUQUETTE.

Absente :

Françoise CAUVY.

Abstention: Claude LAATEB, Christian RICARDO, Joana SINEGRE, Magali STADLER, Damien ROUQUETTE, Marie Pierre CAUMES

OBJET :	Modification des effectifs
----------------	-----------------------------------

VU le Code Général de la Fonction Publique (CGFP), partie législative, en particulier le livre III, titre I, relatif aux créations d'emplois, titre II, relatif au recrutement des fonctionnaires et l'article L542-2 relatif aux suppressions d'emplois,

VU les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois de la fonction publique territoriale,

VU le décret n°88-145 du 15 février 1988 relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale,

VU la disponibilité des crédits,

CONSIDÉRANT le besoin de recruter un animateur musique au sein de l'école de musique, suite au départ d'un agent,

Où l'exposé de Nathalie ROCOPLAN et après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- **ARTICLE 1 : CRÉE**, au sein de l'école de musique, un emploi à temps non-complet de quinze heures sur vingt heures hebdomadaires d'animateur musique, ouvert dans le cadre d'emplois de catégorie B d'enseignement artistique et **CRÉE** le poste dans le grade de l'agent qui sera recruté ; le cas échéant , le poste laissé vacant sera supprimé ultérieurement,

- **ARTICLE 2 : AUTORISE**, en cas de recrutement infructueux, le recours à un agent contractuel sur le poste d'animateur de musique en raison des spécificités des besoins du service, pour une durée maximale de trois ans renouvelable une fois ; l'agent sera recruté et rémunéré dans le même cadre d'emplois,

- **ARTICLE 3 : AUTORISE** le Maire, ou son représentant, à effectuer toutes les démarches et à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération,

- **ARTICLE 4 : DIT** que le présent acte sera transmis au service du contrôle de légalité, publié selon la réglementation en vigueur et inscrit au registre des actes.

Pour extrait certifié conforme au registre des actes.

Accusé de réception en préfecture
34-213401425-20240611-lmc110748-DE-1-1
Date de télétransmission : 12/06/24
Date de publication : 17/06/2024
Date de notification aux tiers :
Moyen de notifications aux tiers :

Le onze juin deux mille vingt-quatre
Le Maire,
Gaëlle LEVEQUE